

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles

(Abitibi-Témiscamingue)

**AVIS DES TROIS POURVOIRIES
ÉTABLIES SUR LES RIVES
DU RÉSERVOIR DECELLES :**

**POURVOIRIE LINUS LANGEVIN INC.
POURVOIRIE DENIS CAMP INC.
POURVOIRIE JACQUELINE INC.**

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Rouyn-Noranda
Mai 2007**

Nous avons pris connaissance du document de consultation publique intitulé *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, et nous désirons vous adresser notre avis ainsi qu'une requête concernant la proposition de plans de conservation pour la ***Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles***.

Nous comprenons que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2000, plusieurs grandes orientations sur les aires protégées, dont entre autres, « *prendre en considération les préoccupations socioéconomiques des populations visées* ». Nous comprenons et approuvons que la création des quatre réserves projetées de biodiversité en Abitibi-Témiscamingue ait pour effet d'interdire les activités industrielles (aménagement forestiers, aménagements hydroélectriques et exploitations minières) susceptibles d'altérer le caractère naturel de ces territoires. Nous sommes également d'avis qu'il faille garantir la pérennité de la protection de la biodiversité de ces territoires.

Cependant, le territoire qui nous concerne et nous interpelle, c'est la Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles. Nous demandons que le MDDEP (ministère du Développement durable, Environnement et Parcs), dans la souplesse des mesures de protection et dans ses préoccupations socioéconomiques locales, tienne compte des trois pourvoies établies sur les rives du réservoir Decelles et de leur utilisation du territoire.

Nous, les trois pourvoyeurs soussignés, sommes inquiets de notre avenir quant aux développements futurs de nos entreprises et demandons formellement au MDDEP d'exclure le territoire des pourvoies des aires protégées ou de la réserve de biodiversité du réservoir Decelles, comprenant toutes les installations ou infrastructures actuelles et à venir (bâtiments, chalets, sentiers, etc.) et ce, pour

empêcher des restrictions ou freins face à nos projets d'expansion ou de développement futur. Pour notre survie, nous devons continuer à pouvoir offrir les activités récréotouristiques de chasse et pêche dans ladite réserve projetée de biodiversité et nous devons pouvoir, sur nos terrains, ériger de nouvelles constructions à des fins commerciales. Il va sans dire que nous devrions également pouvoir procéder à la coupe de bois aux fins de ces nouvelles constructions et pour chauffer nos bâtiments, camps ou chalets.

En foi de quoi, nous avons signé le 14 mai 2007.

Lynus Langevin
Pourvoirie Lynus Langevin inc.
Rang 4 Ouest, Rapide-Sept, quartier Cadillac
Rouyn-Noranda

M. Roger Rochon,
Pourvoirie Denis Camp inc.
Chemin Rapide-Sept, quartier Cadillac
Rouyn-Noranda

Madame Agathe Legault
Pourvoirie Jacqueline inc.
3338, chemin du Barrage
Rapide-Sept, quartier Cadillac
Rouyn-Noranda